

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 043

Objet : REDACTION DU JOURNAL INTERCOMMUNAL EDITION AVRIL 2026

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu le devis en date du 5 mars 2026 de la société Page à Page,

Considérant la nécessité d'informer la population des actions menées par la collectivité avec la distribution d'un journal intercommunal.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter le devis établi par la société PAGE à PAGE et de signer la proposition financière portant sur la réalisation et la distribution du journal intercommunal pour un montant de 7 400 euros HT.

ARTICLE 2 Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.



communauté
de communes

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 060-200066975-20260313-D2026_043-AR



ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le

12 MAR. 2026

Par délégation, Viviane Tondellier

Vice-présidente Communication de la Communauté de Communes
Senlis Sud Oise

Signé électroniquement par
Viviane TONDELLIER
Vice Présidente en charge de la Communication



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le :

12 MAR. 2026

Et de l'affichage le :

12 MAR. 2026



Page à Page

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 060-200066975-20260313-D2026_043-AR

S²LOW

Communauté de communes Senlis Sud Oise

Anne Coirier

Senlis

Devis au 5 mars 2026 - montants HT - TVA à 20 %

LE JOURNAL DE LA CCSSO (4 PAGES)

RÉDACTION

• Rédaction © CCSSO.....	800,00 €
• Création, réalisation	1 200,00 €
• Suivi technique et éditorial.....	1 200,00 €

Total HT	3 200,00 €
----------------	------------

DISTRIBUTION

- Distribution en boîte aux lettres de 16 communes : Aumont-en-Halatte, Barbery, Borest, Brasseuse, Courteuil, Fleurines, Fontaine-Chaalis, Mont-l'Evêque, Montépilloy, Montlognon, Pontarmé, Raray, Rully, Senlis, Thiers-sur-Thève, Villers-Saint-Frambourg-Ognon
- Mise à disposition d'exemplaires dans les mairies des 16 communes
- Livraison de 50 premiers exemplaires au siège de la CCSSO et de 500 exemplaires pour la distribution directe de la commune de Chamant
- Dépôt du reliquat de distribution à la CCSSO
- Suivi de distribution détaillé

Total HT	3 600,00 €
----------------	------------

SUIVI DE FABRICATION

- Gestion des plannings
- Contrôles colorimétriques et typographiques
- Bon à tirer
- Organisation et suivi des livraisons
- Contrôles qualité avant livraison

Total HT	600,00 €
----------------	----------

PAGE à PAGE

229 rue Solférino - 59000 Lille

06 13 13 17 83 - ilovepageapage@editionspageapage.fr

SAS PAGE à PAGE au capital de 3 000 € - 814 196 556 R.C.S. Lille